

Conseil Municipal du 8 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le huit juillet à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNE, Maire.

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes: BEAUPIED Cécile, LAROCHELLE Lydie, CHANROUX Jennifer, MM : BARBÉ Grégory, LOUISE Benoît, FOURNIER Jean-Pierre, GAUDIN Laurent.

Absents ayant donné procuration : MM SIEGWALD Francis. à M. LOUISE Benoît, ROULEAU Christian à M.PIGNÉ André.

A été nommé secrétaire de séance : FOURNIER Jean-Pierre.

Le Procès-verbal de la séance du 15 juin 2015 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

1. Convention d'objectifs CAUE- travaux mairie

Compte tenu de l'état du plancher de la mairie, Monsieur le Maire s'est adressé au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE) organisme d'utilité publique chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'architecture, de l'aménagement et du développement au travers notamment de l'exercice de sa mission de conseil et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

La commune étant adhérente de l'association CAUE de la Sarthe, une convention d'objectifs visant plus particulièrement la rénovation et la reconfiguration de la mairie a été décidée entre les parties prenantes moyennant une participation volontaire de la commune de 1500 euros (mil cinq cent euros). Cette mission n'a pas vocation opérationnelle mais simplement pour but d'éclairer une décision, d'en étudier la faisabilité avant le recours à un homme de l'Art.

2. Réhabilitation énergétique du groupe scolaire : avenants travaux

Pour le lot n°6, revêtement de sol, lot (entreprise SPPM) : la surface au sol à carrelé de la cantine a été sous-estimé de 20 m². Le surcoût en matériaux est de 853,42€ TTC, compte tenu de l'erreur imputée à l'entreprise, la main d'œuvre sera non facturée.

Pour le lot n°1, Cloisons sèches, isolation, faux-plafond, peinture (entreprise MDP) : contrairement au choix primaire, la peinture du réfectoire sera refaite intégralement ainsi que le hall d'accueil dont la peinture défraîchie dénotera avec la rénovation des locaux périphériques. Le surcoût de la mise en peinture s'élève à 4034.48€ TTC.

Pour le lot n°3, Chauffage, Eau Chaude Sanitaire et le lot n° 5, Electricité (entreprise PAINEAU) : Monsieur le Maire renégociera le devis sachant qu'un meuble a été cassé par l'entreprise, que les choix des matériaux ne conviennent pas au conseil. Le montant estimé est de 2100 €.

L'ensemble des avenants est validé à l'unanimité par le conseil municipal

3. Questions diverses

Mr le maire nous informe qu'à la majorité des voix, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Grâce à ce choix, le Plan d'Occupation des Sols de notre commune restera recevable au plus tard jusqu'en 2019.

Monsieur le Maire nous informe qu'une fusion avec le Pays Bilurien est à l'étude ainsi que l'opportunité d'un SCOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h45.